



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Biologie-Ecologie

de l'Université de Perpignan Via
Domitia

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Biologie-Ecologie

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150009356

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université de Perpignan.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Biologie-Écologie* (BioEco) s'insère de façon cohérente dans un des axes stratégiques de recherche de l'établissement : Écologie et Fonctionnement du Vivant. C'est une formation généraliste qui a pour objectif principal une poursuite d'études en master (notamment des masters de Perpignan) et une insertion professionnelle dans les secteurs de la biologie, de l'environnement ou de l'enseignement. Une insertion professionnelle plus rapide peut être aussi envisagée soit par une réorientation en troisième année vers une licence professionnelle (notamment : spécialité *Biotechnologies*, *Industrie agro-alimentaire*, ou *Alimentation, écotecnologies pour la dépollution*), soit par un concours de la fonction publique.

La licence *BioEco* délivre des connaissances en biologie (animale et végétale) et écologie. La biologie est enseignée dans sa globalité, à l'échelle de la molécule, de l'organe et de l'organisme, des populations et des écosystèmes. Les étudiants se spécialisent en *Biologie* ou en *Écologie* en deuxième (L2) et troisième années (L3) selon leur projet de spécialisation en master. Un troisième parcours *Enseignement* est proposé en L3 pour les étudiants souhaitant se diriger vers une spécialité de master préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *BioEco* est construite sur des enseignements disciplinaires (mathématiques, physique, géologie, chimie, biologie...), d'ouverture (sport, histoire des sciences...), de compétences transversales (rédaction, analyse, travail en équipe, synthèse, présentation, expression), additionnelles (langue, utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement [TICE]) et de pré-professionnalisation. Le dossier fournit très peu d'informations sur la formation existante (mention *BioEco*) qui sera fortement modifiée à compter de la rentrée 2015 (en intégrant la licence *Sciences de la Terre et de l'environnement*, elle pourrait devenir une licence biologie et sciences de l'environnement), ce qui rend la présente évaluation très délicate. Sur le plan organisationnel, le premier semestre de la licence *BioEco* est commun à toutes les mentions du domaine *STS (Sciences, technologies santé)*. L'existence de ce « portail » de formation est cohérente avec l'objectif initial d'apporter aux étudiants les informations nécessaires à leur choix de mention à l'entrée de l'université (offre très diversifiée d'enseignements disciplinaires au choix). Le changement de parcours à la fin du premier semestre n'est pas soumis à conditions. Dans les faits, il semble néanmoins que les étudiants s'inscrivent dans une mention et un parcours dès le premier semestre, limitant ainsi l'offre réelle d'unités d'enseignement au choix et ainsi le risque que les étudiants n'aient pas le socle de connaissances requis pour le semestre 2. On regrettera que des précisions sur le fonctionnement du portail ne figurent pas dans le dossier. Tout au long de la licence, les enseignements d'ouverture, de compétences additionnelles et de pré-professionnalisation sont proposés, chaque semestre (une UE libre sur cinq UE par semestre), par l'intermédiaire d'une offre d'unités d'enseignements libres. Au vu de l'importance de ces enseignements, le libre choix est-il véritablement laissé aux étudiants ? Si c'est le cas, l'enseignement de langues, par exemple, n'est pas obligatoire.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont positionnés essentiellement sur la première année de la formation. Ils sont nombreux : semaine de rentrée pédagogique pour les étudiants primo-entrants, enseignants référents, tutorat assuré par les enseignants, cours de soutien au semestre 2 (notamment en français et anglais), un enseignement généraliste obligatoire de Méthodologie du Travail Universitaire au premier semestre, accueil « Guichet Unique de l'Université » pour les étudiants étrangers. Une évaluation de l'efficacité de ces dispositifs par les étudiants et l'équipe pédagogique est souhaitable. Les dispositifs d'aménagement offerts aux étudiants en situation de handicap (équipements spécialisés, référent handicap) et aux étudiants sportifs de haut niveau (emploi du temps et sessions d'examens aménagés, tuteur individualisé), mis en place par l'établissement tout au long de la formation, sont exemplaires. Aucune information n'est donnée par ailleurs sur la mobilité internationale des étudiants de la licence.

Le taux de réussite en L1 est constant sur les cinq dernières années (environ 40 %). Il est en revanche très variable en deuxième année (de 73 % en 2008-2009 à 47 % en 2011-2012). Les causes possibles de cette variabilité mériteraient d'être présentées, sinon identifiées. L'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants repose sur un enseignement obligatoire (Projet Professionnel de l'Étudiant) en première année (premier semestre) et un stage facultatif en laboratoire, en entreprise ou en école, en troisième année. Un renforcement significatif de ce dispositif est souhaitable notamment en deuxième année, année charnière de la formation (puisqu'elle est située au cœur du schéma en Y de la licence), en maintenant l'encadrement et le soutien des étudiants dans la définition de leur projet professionnel, par exemple en maintenant ces unités d'enseignement dédiées en années 2 et 3, en proposant des enseignements spécifiques de préparation aux licences professionnelles, et en mettant en place un portefeuille de compétences de l'étudiant. L'absence d'indicateurs (statistiques) sur l'insertion professionnelle des étudiants ne permet pas d'évaluer l'efficacité de la formation sur cet objectif. Les statistiques fournies indiquent que 40 à 60 % des étudiants diplômés de la licence *BioEco* intègrent un master. On peut toutefois s'interroger sur la fiabilité de ces chiffres qui, pour une telle mention, sont relativement faibles. Le schéma en Y de la licence mériterait une meilleure mise en relief, aux regards des licences professionnelles en lien avec les licences mention *BioEco* et *STE* (domaines de la biologie et de l'environnement). D'après les données disponibles dans le dossier, le flux d'étudiants du L2 vers les licences professionnelles est extrêmement faible (0 à 1 étudiant, mais ce chiffre est-il vraiment fiable ?). Le suivi des étudiants diplômés, qui est certes une tâche délicate, reste donc insuffisant pour apprécier justement la poursuite d'études. Il conviendrait par ailleurs d'affiner l'indicateur en renseignant les flux vers les masters locaux, régionaux, nationaux, et en les différenciant en fonction des parcours de licence choisis.

La licence *BioEco* est encadrée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire, dont le mode de fonctionnement est insuffisamment présenté. L'intervention de professionnels est extrêmement limitée dans la licence (4,5h en écologie marine). Par ailleurs, la mise en place d'un conseil de perfectionnement, associant entre autres des enseignants, des professionnels et des étudiants, est une évolution nécessaire, qui semble être en cours. Parmi les nouvelles fonctions de ce conseil, la prise en compte de l'évaluation des enseignements par les étudiants (dispositif mis en place par l'établissement) pourrait être un atout pour le pilotage de la formation, car à ce jour, l'équipe pédagogique ne s'est pas saisie des résultats de cette évaluation.

- Points forts :
 - Potentiel intéressant du schéma en Y de la licence, avec quatre L3 professionnelles « locales » dans les secteurs de la Biologie et de l'Environnement.
 - Attractivité de la formation sur le plan national (hors Languedoc-Roussillon).

- Points faibles :
 - L'articulation avec les L3 professionnelles avec le schéma en Y ne fonctionne pas.
 - Absence d'indicateurs (statistiques) sur l'insertion professionnelle des étudiants et la poursuite d'études.
 - Faiblesse des liens apparents avec le tissu économique local (très peu d'intervenants professionnels, absence d'un conseil de perfectionnement).

- Recommandations pour l'établissement :

L'autoévaluation est un nouvel exercice dans l'établissement. Le document d'autoévaluation de la licence *BioEco* est trop peu informatif sur les spécificités de la formation en raison des nombreuses redondances avec le Document de Politique Générale de l'établissement (copier-coller). Des confusions sont également décelables dans la présentation des différents types de compétences (additionnelles, transversales et préprofessionnalisation). On peut donc souhaiter que ces imperfections soient corrigées à l'avenir.

Il conviendrait enfin de se doter d'indicateurs affinés sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants, car le dossier de la mention *BioEco* est extrêmement pauvre en éléments chiffrés. La disponibilité d'indicateurs fiables est nécessaire pour évaluer l'efficacité des dispositifs de professionnalisation mis en place. De même, une réflexion sur l'efficacité des dispositifs à la réussite est nécessaire.

Les liens avec les milieux professionnels et économiques mériteraient d'être renforcés.



Observations de l'établissement

la Présidence

Réf : 13-14/FL/PA/SC/ 080

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
president@univ-perp.fr

✉ 52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex

Perpignan, le 1^{er} juillet 2014.

Le Président de l'Université de Perpignan
Via Domitia

à
Monsieur le Président du comité AERES
aux Membres du comité d'évaluation

Objet : Réponse globale de l'établissement à l'évaluation des formations de l'UPVD

Monsieur le Président,
Messieurs les membres du comité d'évaluation,

La communauté pédagogique de l'UPVD tient avant tout à remercier les experts pour la qualité de l'attention portée aux dossiers ainsi que pour la prise en compte, dans l'évaluation des formations, tant des contenus et des modalités de l'offre actuelle que des évolutions envisagées pour l'offre future.

En étudiant l'ensemble des rapports d'évaluation, le comité de pilotage a relevé un certain nombre d'éléments récurrents, pour lesquels une réponse à l'échelle de l'établissement semble bienvenue.

Ainsi, la majorité des rapports regrette l'absence ou la non formalisation de conseils de perfectionnement. Sur délibération de la Commission Formation et Vie Etudiante et du Conseil d'Administration de l'UPVD, des conseils de perfectionnement seront instaurés à compter de juin 2014 dans chacune des formations de manière concertée et harmonisée (une feuille de route en définit désormais la composition, les missions et les procédures à l'échelle de l'établissement).

L'évaluation des enseignements par les étudiants sera amenée à évoluer au cours de l'année 2014-2015. En effet, dans le cadre du Programme de Pédagogie Innovante récemment initié par l'UPVD, un groupe de travail dédié vient de se constituer. Celui-ci a pour mission de faire évoluer les questionnaires d'évaluation afin de les rendre plus modulables, plus attractifs et plus pertinents. Cela permettra à l'établissement d'améliorer

le *feedback* des étudiants. Cette appréciation plus fine des enseignements alimentera la réflexion des conseils de perfectionnement.

Un certain nombre d'experts souhaiteraient disposer de davantage d'indicateurs, d'un meilleur suivi des diplômés et de résultats d'enquêtes d'insertion professionnelle plus nourris. Dans le cadre de la politique d'établissement, un gros effort est déployé par l'UPVD depuis 2012 pour améliorer les indicateurs (évolution des effectifs, origine des étudiants, etc.) ainsi que le suivi des étudiants diplômés et non diplômés — par exemple, enquête d'insertion à 6 mois pour les diplômés de licences générales et professionnelles. Certains de ces éléments ne figurent pas dans les dossiers du fait de l'inévitable décalage temporel et d'un taux de réponse parfois encore relativement faible. L'effort de l'établissement s'intensifie, en particulier grâce au Réseau des Alumni qui permettra de mieux suivre le devenir des étudiants et grâce aux projets d'indicateurs complémentaires élaborés par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'UPVD (taux de poursuite d'étude, devenir des non diplômés, etc.)

Pour ce qui a trait à la place des langues et des TICE dans les formations, quelques experts rappellent le caractère obligatoire de ces enseignements. Nous tenons à souligner que la préparation au CLES 1 et au C2i niveau 1 est actuellement incluse dans la totalité des licences généralistes (C2i en licence 1, 2 ou 3, CLES en licence 3). Au niveau des masters, dans une logique de continuité, l'UPVD mettra en œuvre dans l'offre du prochain contrat la préparation au C2i niveau 2 dans les formations pour lesquelles les référentiels existent.

Enfin, les rapports sur certaines formations de licence (AES, éco-gestion, STAPS...) préconisent d'améliorer le taux de réussite des étudiants. Il est frappant que ces formations correspondent aux filières à capacités d'accueil limitées de l'UPVD. Celles-ci bénéficient de la totalité des dispositifs d'aide à la réussite déployés par l'établissement (enseignants relais, méthodologie, PPP, C2i, passerelles de réorientation, etc.) À compter de la rentrée 2014, grâce aux travaux d'un Groupe de Réflexion sur les conditions des études et de l'enseignement et à la création par l'établissement pour les six années à venir d'un Programme de Pédagogie Innovante, divers dispositifs pédagogiques et administratifs seront mis en place pour améliorer la motivation, l'assiduité et la qualité des apprentissages des étudiants engagés dans ces filières, comme dans toutes les autres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Messieurs les membres du comité d'évaluation, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabrice LORENTE



Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Biologie-Ecologie

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n°S3LI150009356

Réponse à l'évaluation

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Comité d'évaluation,

Nous avons pris connaissance du rapport de l'AERES sur notre formation. Nous avons bien pris note des recommandations formulées et nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les suivre.

Nous souhaitons apporter quelques éléments de réponse mais aussi quelques corrections qui nous semblent nécessaires.

Le comité a critiqué que « Tout au long de la licence, les enseignements d'ouverture, de compétences additionnelles et de pré-professionnalisation sont proposés, chaque semestre (une UE libre sur cinq UE par semestre), par l'intermédiaire d'une offre d'unités d'enseignements libres. Au vu de l'importance de ces enseignements, le libre choix est-il véritablement laissé aux étudiants ? Si c'est le cas, l'enseignement de langues, par exemple, n'est pas obligatoire. » Bien évidemment le choix est laissé aux étudiants et d'importants efforts au niveau de l'organisation de l'enseignement sont fournis pour permettre à tous les étudiants de poursuivre l'enseignement qui correspond au mieux à leur projet professionnel.

Vous constatez que « Le taux de réussite en L1 est constant sur les cinq dernières années (environ 40 %). Il est en revanche très variable en deuxième année (de 73 % en 2008-2009 à 47 % en 2011-2012). Les causes possibles de cette variabilité mériteraient d'être présentées, sinon identifiées. ». Le taux de réussite d'une licence se mesure finalement en troisième année où il est en constante amélioration. Nous

avons fait le choix de favoriser la mise en épreuve relativement tôt dans le parcours des étudiants (à savoir en deuxième année) où il est encore possible de se rattraper en redoublant éventuellement la L2. Beaucoup de nos redoublants se trouvent finalement en situation de réussite en L3 car ils ont amélioré leur façon de travailler. Ceci est bénéfique pour la qualité de nos diplômés.

Nous vous rejoignons sur vos remarques selon lesquelles « Les statistiques fournies indiquent que 40 à 60 % des étudiants diplômés de la licence BioEco intègrent un master. On peut toutefois s'interroger sur la fiabilité de ces chiffres qui, pour une telle mention, sont relativement faibles. » Il s'agit effectivement d'une erreur de saisie. Selon nos statistiques, entre 92 et 96% des diplômés intègrent un master.

L'ensemble de l'équipe pédagogique se joint à moi pour remercier le Comité pour la qualité de son analyse et la pertinence de ses recommandations qui seront extrêmement utiles pour la mise en place de la future mouture de la licence à compter de la rentrée 2014.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, Messieurs les Membres du comité, nos salutations les plus sincères.



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE